

E 2001 (C) 1/19

*Le Ministre de Suisse à Londres, Ch. Paravicini,
au Chef Département politique, G. Motta*

L Personnel
Représentation suisse en Egypte

Londres, 1^{er} avril 1924

Je viens de recevoir une nouvelle lettre de M. Trembley, Président de la Commission Commerciale Suisse au Caire, au sujet de la représentation suisse en Egypte. En vous remettant ci-inclus la copie¹ de cette communication, j'y joins l'extrait d'une autre lettre du même jour de M. Trembley.

La lettre de la Division des Affaires étrangères du 17 mars² (B 71 Ey.-10.) m'informe «qu'en ce qui concerne la question du caractère à donner à notre future représentation en Egypte, nous nous réservons d'y revenir en temps opportun après un examen plus approfondi.» Ceci me donne l'espoir qu'au sein du Conseil fédéral la question «Consulat Général ou Légation» n'a pas été définitivement résolue au point qu'il soit impossible d'y revenir. Je me féliciterais de penser qu'après tout la création d'une Légation ait encore des chances d'aboutir.

J'ai eu un long entretien avec Izzet Pacha, le Ministre d'Egypte en Grande-Bretagne, qui m'a fait, l'autre jour, sa visite officielle. C'est un homme fort aimable et intelligent qui, à la suite de ses études à Genève, connaît et estime la Suisse. Il m'a

1. Dans cette lettre du 22 mars, E. Trembley écrit: [...]Je suis également très heureux de constater que vous êtes du même avis que les Suisses en Egypte au sujet de la préférence qu'il y aurait lieu de donner à la création d'une Légation plutôt que d'un Consulat Général. Comme vous semblez croire qu'il serait peut être encore possible de modifier à ce sujet l'opinion du Conseil fédéral, je ne manquerai pas d'insister encore moi-même sur ce point si l'occasion m'en est donnée par la réponse que M. Motta jugera bon de faire à la démarche que vous avez bien voulu lui transmettre [...] (E 2001 (C) 1/19).

2. Non reproduite, cf. E 2200 Londres 37/1.

11 AVRIL 1924

881

dit, lui aussi, que les Suisses en Egypte ont une si bonne presse qu'il serait vraiment dommage s'ils restaient les seuls en arrière avec leur représentation diplomatique à la Cour du Roi Fouad.

Lors du dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, j'ai eu l'impression que vous-même, M. le Conseiller fédéral, ainsi que les autres Membres du Conseil fédéral, n'avez aucune objection de principe à l'égard de la création d'une Légation, qu'au contraire vous vous rendez parfaitement compte qu'une Légation serait préférable à un Consulat Général, mais que la difficulté repose au Parlement. Dans ce cas, je me demande si un effort de ma part auprès de Conseillers Nationaux et de Membres du Conseil des Etats, qui me sont personnellement connus, ne serait de quelque utilité. J'écrirais à mes amis, à titre personnel, pour leur demander de vouer leur attention à cette question, et je n'ai pas de doute qu'ils arriveront à la conclusion une fois que l'installation d'une représentation est décidée, qu'une Légation est préférable à un Consulat Général. Je m'adresserais de préférence à des parlementaires de la Suisse allemande, ceux de la Suisse française ayant d'ores et déjà des idées plus favorables. Je ne voudrais, cependant, pas entreprendre cette démarche sans savoir que vous êtes d'accord et qu'il n'y a aucune raison, pour vous-même et pour le Conseil fédéral, d'éviter que la question de représentation en Egypte soit soumise au Parlement. Je m'abstiendrai donc d'écrire dans le sens indiqué à mes amis et connaissances aux Chambres fédérales avant d'avoir obtenu votre autorisation.

En vous remerciant d'avance de bien vouloir m'envoyer, à titre personnel, quelques lignes de réponse³, [...].

3. *G. Motta a noté en marge de la lettre*: Des démarches de M. Paravicini auprès des membres de l'Assemblée fédérale ne sont pas à recommander. 17. 4. 24. M.